



République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin
Commune de Villers-Saint-Genest

PROCÈS VERBAL 02-2026

Conseil Municipal de VILLERS-SAINT-GENEST
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le neuf mars à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire de la Commune de Villers-Saint-Genest.

Date de convocation du conseil syndical : 23 février 2026

Secrétaire de séance : Mme LE FRESNE Pascaline

PRÉSENTS	Mesdames	BABEL Carole COURTIER Bénédicte LE FRESNE Pascaline	
	Messieurs	FÉVRIER Patrick GROSMANGIN Jean-François (Adjoint) TAVERNIER Thierry (Maire)	
POUVOIRS	1 MANCIER Gilles	DONNE POUVOIR À	TAVERNIER Thierry (Maire)
EXCUSES	0		
ABSENTS	ALIBOUCH Youssef		
CONSEILLERS EN EXERCICE		08	
CONSEILLERS PRÉSENTS		06	
CONSEILLERS VOTANTS		07	

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h35,

M. le Maire a souhaité convier, à cette réunion, les membres du futur conseil municipal.

01- Le compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

02-M.le Maire présente les différents budgets primitifs ,ils devront être adoptés par le futur conseil issu des élections.

-Budget du CCAS : un budget à l'équilibre, M.le Maire pose la question d'une future intégration au budget principal. Le prochain conseil aura à statuer.

-Budget de la Commune : M. le Maire le détaille et précise aux conseillers que les tableaux récapitulatifs leur seront adressés ultérieurement lors du vote définitif ; il souhaite répondre aux différentes interrogations et propositions.

*A ce jour un dossier de demande de subventions a été déposé pour les travaux de voirie de la Grande Rue ; les travaux du local technique sont en cours et ceux du clocher de l'église devraient être réalisés en avril 2026. Des subventions ont été attribuées pour ces deux projets.

-Budget Assainissement : Le fonctionnement de ce service est difficile à équilibrer du fait de la baisse de consommation, en effet un budget usagers doit s'équilibrer entre recettes et dépenses. La SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) a du retard dans son reversement de surtaxes 2024 et 2025. Elle s'est engagée à remédier à cette situation début 2026.

Autre précision, la TVA n'a pas été reversée à la commune car, malgré le passage en M 57, ce versement n'est pas automatique, mais mis sur un compte d'attente jusqu'à l'intégration des travaux dans l'actif de la commune. Ceci n'a pu être fait à cause du retard quant à la signature du décompte définitif des travaux. La TVA sera donc perçue en 2027. M. le Maire précise que les indemnités de retard ont été versées par la SAUR fin 2025.

03- M.le Maire dresse le bilan du mandat. Madame Deroche ayant quitté ses fonctions après l'élection de 2020, il a fallu recruter dans l'urgence une nouvelle secrétaire qui a dû installer le conseil dans la précipitation, cette dernière ayant choisi de se mettre en disponibilité courant 2021, la commune s'est de nouveau mis à la recherche d'un nouvel agent. Mme Sauvage n'avait pas acquis les compétences nécessaires dans son ancien poste pour gérer l'ensemble des projets en cours (PLU, travaux de voirie, syndicat des eaux et scolaire); son installation a été compliquée, la formation se poursuit et commence à porter ses fruits.

M.le Maire précise que les travaux de la mare ont été repris grâce à l'accord transactionnel obtenu. Cependant à chaque projet il reste un delta à financer par la trésorerie, ce qui la fragilise. Il reste un point qui n'a pas pu être mené à bien, à savoir le ruissellement. Ce point devra faire l'objet d'un groupe de travail.

M.le Maire indique que M. Galiegt a pris sa retraite le 28/02/2026 ; il s'est inscrit à VALOIS EMPLOI et souhaite trouver un temps partiel. Le futur conseil sera en charge de répondre aux besoins d'organisations futures et de faire le choix de l'entreprise ou du recrutement ; en effet les tâches sont nombreuses (ménage mairie, vitres, poubelles mises à disposition de la salle lors des locations, entretien du monument aux morts, distributions de documents en boîtes aux lettres, etc...)

M. le Maire rappelle qu'une réunion avec la société qui entretient les espaces verts MCS (mieux chez soi) sera programmée, afin de revoir les passages et les lieux à entretenir...

M. le Maire demande à ce qu'une réflexion soit menée quant à l'organisation future du prochain conseil, afin que les tâches soient réparties en fonction des disponibilités de chacun.

04-Suite au litige avec la société RVM (Routière de la Vallée de la Marne) qui a procédé au gravillonnage des routes de la commune, celui-ci étant désastreux, des courriers en AR ont été envoyés sans retour. Donc le lundi 2 mars 2026 à 14h30, l'huissière diligentée par la Mairie, accompagnée de Mme Le Fresne, a arpenté les routes de la commune : chemin de la Justice, rue de la Procession, rue de l'Aventure, rue du Mathurin, chemin de Sennevières. Son rapport doit parvenir en mairie. Il faudra à l'appui des échanges avec les collaborateurs de » la société RVM et du constat d'huissier faire une déclaration à l'assurance.

05-M. le Maire fait un récapitulatif sur le budget du SIRS (syndicat intercommunal de regroupement scolaire) : il y a des points sur lesquels il sera impératif de faire des économies, la commune étant arrivée au seuil de dépenses supportables pour son budget, entre autres le poste électricité, celui des télécoms, les ATSEM (agent territorial spécialisé en école maternelle). M. Barizet demande la parole et indique qu'il peut mettre en relation le SIRS avec des fournisseurs et apporter son aide pour l'examen des offres. M.le Maire lui répond que toutes les compétences sont les bienvenues et que, dès réception des offres, un échange pourra avoir lieu.

06-M. le Maire informe le conseil qu'il faut prendre certaines délibérations : affectation de résultats, amortissements de la station d'épuration, locaux vacants éligibles à la taxe foncière. Le conseil donne son accord pour toutes celles-ci.

Lors d'un décès récent, il a été demandé de prévoir des « caveaux urnes » ; ceux-ci ont été matérialisés le long du columbarium récemment posé. M. le Maire demande au conseil l'autorisation de prendre une délibération afin de fixer à 100 € et pour une durée de 30 ans la durée de la concession. Le conseil approuve à l'unanimité des présents. M. le Maire fait un point sur le P.L.U. ; la requête déposée est entre les mains de l'avocate. La CCPV (communauté du pays de Valois) devra se mettre en conformité avec le document d'urbanisme de la région ; cela aura pour conséquence d'adapter notre PLU pour se mettre en conformité avec le SCOT.

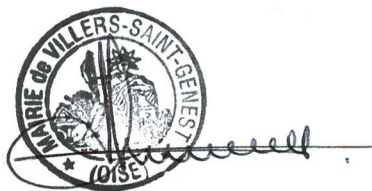
M. le Maire informe les futurs conseillers que 4 scrutins auront lieu pendant le mandat et qu'ils doivent prévoir leur remplacement en cas d'empêchement.

M. le Maire cède la parole aux futurs conseillers pour qu'ils donnent leur sentiment et leurs suggestions sur la future organisation après les élections du 15 mars. La prochaine réunion est fixée au 9 avril 2026 pour l'adoption des budgets.

Mme Le Fresne complète, avec les conseillers actuels et futurs, le tableau pour les tours de garde des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h47.

Le Maire,
Thierry TAVERNIER



La Secrétaire,
Pascaline LE FRESNE